

Conseillers en exercice : 82
Présents à la séance : 65
Date de la convocation : 14 déc. 2016
Affichage compte rendu sommaire : 26 déc. 2016

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU 20 DECEMBRE 2016

ETAIENT PRESENTS : M Jean-Claude NOUALLET, Mme Monique CONSTANT, délégués d'Anost, MM Jean-Paul LEBEIGLE, Gérard JACSON, délégués d'Antully, Rémy REBEYROTTE, Mme Monique GATIER, M Jacques PALLOT, Mme Pascale BILLIER, MM Vincent CHAUVET (à partir de la question D), Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Michel GIPEAUX, Mme Josette JOYEUX, MM Pascal POMAREL, Roland BOISSARD, Mmes Cathy NICOLAO VALACCI (jusqu'à la question n°24), Olivia RICHARD, M Hubert LOBREAU, Mme Delphine FLORAND (à partir de la question n°11), M Frédéric HUEBER (à partir de la question D), MM Patrick GUILLET, Roger VERNAY (jusqu'à la question n°4), Rémy CHANTEGROS, Mme Martine DUFRAIGNE, MM Bertrand JOLY, Jean-François LAGNEAU, Mme Marie MARIN (jusqu'à la question n° 22.1), délégués d'Autun, M Michel BELHOMME, Mme Danièle CARRY, délégués d'Auxy, MM Bernard JOLY, délégué de Barnay (à partir de la question D), Christian GILLOT (à partir de la question C), Jean-François ALUZE, délégués de Broye, Fabrice VOILLOT, délégué de Charbonnat (à partir de la question n°4 et jusqu'à la question n°21), Alain MENART, suppléant (remplaçant M Michel CRIQUI), délégué de Chissey en Morvan, Mme Odile OUGEOT-ROYOUX, suppléante (remplaçant M Jean-Louis LAURENT), déléguée de Collonge la Madeleine, MM Gérard BERGERET, délégué de Cordesse, Thierry BABOUILLARD, délégué de Créot, André LHOSTE, Christophe NURY, Mme Dominique COULON, délégués de Curgy, MM Guy-François VERDIER (jusqu'à la question C), Norbert ESTIENNE, suppléant (remplaçant M Guy-François VERDIER, à partir de la question C), délégués de Cussy en Morvan, Gilbert GRILLOT, Mme Simone KUNZ, délégués de Dracy Saint-Loup, MM Hervé BOUARD, délégué d'Epertully, Michel PARIZE, Mme Marie-Lou CONDETTE, délégués d'Epinac, MM Camille FICHOT, délégué d'Igornay, Jean-Paul LORIOT, délégué de La Chapelle sous Uchon, Mme Marie-Claude BARNAY, déléguée de La Grande Verrière, M Michel MENAGER, Mme Anne BOUTELOUP (à partir de la question n°3), délégués de Laizy, MM Daniel DAUNOT, délégué de La Petite Verrière, Yannick BOUTHIERE, délégué de La Tagnière, André JARLOT (jusqu'à la question n°23), délégué de Mesvres, Gérard COULPIED, délégué de Monthelon, Mme Véronique PROST, déléguée de Morlet, MM Jean-Louis MARTIN, délégué de Reclesne, Augustin RUBIO, suppléant (remplaçant M Gérard TREMERAY), délégué de Roussillon en Morvan, Jean SIMONIN, délégué de Saint-Emiland, Xavier DUVIGNAUD, délégué de Saint-Eugène, Norbert LABILLE, délégué de Saint-Forgeot, Franck LEQUEU, suppléant (remplaçant M Didier OUGEOT), délégué de Saint-Gervais sur Couches, Michel PILARD délégué de Saint-Léger du Bois, Sylvain CHAVY, délégué de Saint-Martin de Commune, Denis LUNEAU, délégué de Saisy, Jean-Baptiste PIERRE, délégué de Sommant, Emmanuel ROUCHER, suppléant (remplaçant M Daniel MALLARD), délégué de Sully, Hervé LAURENT, suppléant (remplaçant M Pierre LABRUYERE), délégué de Tavernay, Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°16), délégué de Tintry, Etienne DESCOURS (à partir de la question n°21), délégué d'Uchon, délégués communautaires.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Olivia RICHARD.

ONT DONNE POUVOIR : Mmes Marie-Claire TELLIER à M Pascal POMAREL, Cathy NICOLAO VALACCI à M Roland BOISSARD (à partir de la question n°24), M Gilbert DARROUX à Mme Josette JOYEUX, Mmes Régine DEVOUCOUX à Mme Monique GATIER, Solange FEDERICO à Mme Andrée ALIX COUDRAY, M Roger VERNAY à Mme Cathy NICOLAO VALACCI (à partir de la question n°4), Mmes Julie REGOND à M Rémy CHANTEGROS, Marie-Claude BONNOT à M Xavier DUVIGNAUD, M Claude MERCKEL à M Michel PARIZE, Mme Marie ROMMELAERE à Mme Marie-Lou CONDETTE, M Hervé REMY à M André JARLOT, M Etienne DESCOURS à M Jean-Louis PORCHERET (jusqu'à la question n°16).

ABSENTS : Mme Marie VOURIOT THUZET, M Armand DUFOUR, Mme Anne-Marie MARILLER, M Marc PERILLAT, M Etienne DESCOURS (jusqu'à la question 21).

2016/176

Objet : contribution et vœu de la CCGAM dans le cadre du débat public sur la VFCEA.

**Rapport de Monsieur Rémy Rebeyrotte,
Président**

Les Elus du Grand Autunois Morvan confirment leur soutien au projet d'électrification et de modernisation de la ligne Chagny - Nevers qui achèverait la mise aux normes pour le fret et les voyageurs de la Voie Ferrée Centre Europe Atlantique et son interconnexion avec la ligne LGV à Montchanin.

Ils demandent en complément la réouverture, l'adaptation et la modernisation de la ligne Autun - Etang-sur-Aroux permettant le lien entre Autun, la VFCEA et la gare TGV par chemin de fer.

Ils remercient la Commission Nationale du Débat Public de la tenue d'un atelier sur ce thème le 6 février prochain à Autun.

Concernant les hypothèses socio-économiques, ils demandent instamment que l'hypothèse 3 soit retenue. Elle permet à la fois l'électrification de l'ensemble de la ligne Chagny - Nevers, l'installation du système GSM - R et l'interconnexion entre la ligne TER et la ligne LGV et la gare TGV. Cette hypothèse à 560 M€ sur deux Contrats de Plan Etat-Région et en recherchant des financements complémentaires, leur paraît tout à fait réalisable sur une décennie.

Au cas où il faudrait scinder le projet, ils sont très attachés à retenir en priorité l'hypothèse 2, à savoir la modernisation de l'ensemble de la ligne Chagny-Nevers : électrification, mise au gabarit conteneurs internationaux et GSM-R, pour un montant estimé et correspondant aux sommes envisagées au présent contrat de plan à 283 M€.

L'hypothèse 1 du raccordement à la ligne TGV à Montchanin en n'électrifiant que partiellement la ligne Chagny - Nevers qu'entre Montchanin et Chagny ne pouvant pas être retenue en l'état ; pour plusieurs raisons :

- Elle ne correspond pas à une approche Centre Europe Atlantique et ne fait que conforter les axes nord-sud de la vallée de la Saône et de la LGV ; elle est donc contraire au projet.
- Elle est la seule hypothèse qui, retenue seule, a une rentabilité socio-économique négative et qui ne règle pas la question du fret.
- Elle fragiliserait à terme l'ensemble du reste de la ligne Chagny - Nevers entre Le Creusot et Nevers, pouvant même se traduire à terme par la disparition de ce maillon, au moins sur le plan voyageurs. Ce serait une erreur grave d'aménagement du territoire et un nouvel exemple de rupture entre l'est et l'ouest de la France.

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à la majorité,
(8 abstentions)**

- **REMERCIE** de l'attention qui sera portée à cette contribution,
- **RAPPELLE** l'attachement de la CCGAM à la réalisation de la fin du maillon manquant de la VFCEA, dans sa globalité, la réouverture et la modernisation du petit tronçon Autun-Etang-sur-Aroux,
- **SOUHAITE** vivement que les crédits alloués sur une décennie permettront le raccordement de la ligne TER Chagny - Nevers à la ligne LGV à Montchanin.

Certifié exécutoire pour avoir été
reçu à la sous-préfecture, le
et publié, affiché ou notifié, le
Le 2ème vice-président
Michel BELHOMME

23 DEC. 2016
27 DEC. 2016

Fait les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme
Le Président,
R. REBEYROTTE